**Annex Q**

**Modèle du Résumé de l’étude d’impact de la réglementation**

# Comment utiliser ce modèle

* Gardez les styles de paragraphes actuels.
* Appliquez les styles prédéterminés de la galerie à chaque titre, paragraphe et tableau supplémentaires.
* Assurez-vous que les titres restent en gras et qu’ils ne sont jamais en italique ni soulignés.
* Assurez-vous que les titres ne dépassent pas 6 niveaux.
* Évitez le soulignement, sauf pour les hyperliens.
* Intégrez tous les hyperliens.
* Veillez à ce que le texte connexe soit descriptif et indiquez à quoi mènent les hyperliens. Par exemple, si un hyperlien mène à un calendrier, indiquez le mot « calendrier » dans le texte lié.
* Utilisez le même texte lié pour les hyperliens répétés dans le même texte.
* N’utilisez pas le même texte lié pour différents hyperliens.
* Lorsqu’un hyperlien mène à un document en format PDF, insérez la mention « (PDF) » à la suite du texte lié. Utilisez seulement des hyperliens vers des documents PDF seulement s’il n’y a pas de version HTML.

## Tableaux

* N’utilisez pas des tableaux à deux colonnes sans ligne d’en-tête. Pensez plutôt à placer le contenu dans un paragraphe ou une liste.
* Ajoutez un titre descriptif à tous les tableaux.
* Utilisez des tableaux simples avec une ligne d’en-tête supérieure et une colonne de gauche. Si votre contenu nécessite une ligne d’en-tête supplémentaire, il est préférable de créer plusieurs tableaux plutôt que d’essayer d’intégrer le contenu dans un seul tableau. Par exemple, les tableaux de l’analyse coûts-avantages doivent être séparés en plusieurs tableaux.
* Utilisez le caractère gras pour les titres des lignes et des colonnes.
* Évitez les notes de bas de page dans les titres de tableaux et les tableaux:
* Utilisez plutôt des notes de tableau sous les tableaux.
* Dans la galerie de styles, appliquez le style Notes de tableau.
* Évitez les cellules vides dans les tableaux.
* Utilisez du texte au lieu des symboles dans les tableaux, c’est-à-dire utilisez « Oui » et « Non » au lieu de crochets et de « x ». Utilisez « s. o. » au lieu d’un tiret (-).

|  |  |
| --- | --- |
| **Regulatory Impact Analysis Statement/Résumé de l’étude d’impact de la réglementation** (This statement is not part of the regulations.)/(Le présent résumé ne fait pas partie du Règlement.) | |
| **Department or agency** [Insert name of department or agency.] | **Ministère ou organisme** [Insérez le nom du ministère ou de l’organisme ici.] |
| **Title of proposal** [Give the title or the proposed title. This should match the Blue‑Stamped Regulations.] | **Titre du projet** [Indiquez le titre ou le titre proposé. Il doit correspondre au titre du règlement estampillé.] |
| **Statutory authority** [Give the statute under which the proposed regulations are being made.] | **Fondement législatif** [Indiquez la loi en vertu de laquelle le ministère ou l’organisme prend le projet de règlement.] |
| **Submitted for consideration for** [choose the option that applies] Prepublication [**or]** | **Soumis en vue de** [choisissez l’option qui s’applique.] Publication préalable [**ou**] |
| Final approval following prepublication on dd/mm/yy [**or]** | Approbation finale à la suite d’une publication préalable le (jj/mm/aa) [**ou**] |
| Exemption from prepublication and final approval [**or]** | Exemption de publication préalable et approbation finale [**ou**] |
| Exemption from a second prepublication and final approval | Exemption d’une deuxième publication  préalable et approbation finale |
| [Provide a detailed justification for the proposed exemption here.] | [Indiquez ici, de manière détaillée, la justification de l’exemption proposée.] |
| Signature (Minister’s title)/(Titre du ou de la ministre) | |
|  | |

# [Appellation légale du projet de règlement]

## Résumé de l’étude d’impact de la réglementation

(Le présent résumé ne fait pas partie du Règlement.)

### Résumé(s’il y a lieu)

Ajoutez un résumé dans le cas de projets de règlement comportant des répercussions financières importantes ou de longs résumés de l’étude d’impact de la réglementation. Consultez l’analyste du Secteur des affaires réglementaires du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada qui vous est attitré.

|  |
| --- |
| **Enjeux**: décrivez brièvement les enjeux ou les problèmes visés par le projet de règlement et la raison pour laquelle l’intervention du gouvernement est nécessaire.  **Description**: décrivez brièvement la proposition en langage clair.  **Justification**:résumez les renseignements provenant des sections du contexte, de l’élaboration de règlements et de l’analyse de la réglementation, y compris une analyse coûts-avantages, pour justifier le projet de règlement en établissant des liens entre l’analyse et les objectifs de la politique. |

### Enjeux

Énoncez clairement les enjeux ou les problèmes qui ont poussé le gouvernement à agir, y compris une description de toute évaluation des risques. Indiquez pourquoi l’intervention du gouvernement est nécessaire, notamment les risques ou les conséquences probables de ne pas réglementer.

### Contexte(s’il y a lieu)

Donnez des renseignements généraux pertinents, y compris le contexte, une description du régime législatif, des mesures pertinentes prises dans d’autres gouvernements, la conception du programme ou de la politique et d’autres facteurs, au besoin.

### Objectif

Décrivez clairement l’objectif de la mesure réglementaire proposée. Exposez l’objectif du projet de règlement en termes concrets ainsi que le contexte stratégique global connexe.

L’énoncé de l’objectif peut ne pas s’appliquer dans le cas de certains projets de règlement de nature administrative (par exemple, règlement correctif) pour lesquels l’objectif est bien évident dans l’énoncé de l’enjeu.

### Description

Décrivez le projet de règlement. Résumez le texte réglementaire dans un langage clair et simple, non juridique et facile à comprendre.

### Élaboration du règlement

#### Consultation

Décrivez le processus de consultation, c’est-à-dire, indiquez les intervenants touchés, les principaux points de vue des parties consultées et comment ces points de vue ont été pris en compte, y compris ceux exprimés pendant les consultations.

Décrivez les activités de consultation menées à l’égard de l’analyse coûts-avantages ou d’autres optiques d’analyse.

Indiquez la date de la publication préalable dans la partie I de la *Gazette du Canada*. Précisez le nombre de commentaires reçus et de qui ils proviennent.

Ajoutez un résumé des commentaires reçus ainsi que la façon dont le ministère ou l’organisme y a répondu. Indiquez où des changements ont été apportés en réponse aux commentaires, y compris des révisions de l’analyse coûts-avantages qui auraient pu découler des commentaires. Si aucun commentaire n’a été reçu ou qu’aucun changement n’a été apporté au règlement, il faudrait également l’indiquer.

Lorsque le règlement n’a pas fait l’objet d’une publication préalable, expliquez pourquoi.

#### Obligations relatives aux traités modernes et mobilisation des Autochtones

Si le projet de règlement a des répercussions sur les peuples autochtones, décrivez dans quelle mesure le projet de règlement répond à leurs besoins et à leurs intérêts ainsi que les obligations du gouvernement relativement aux droits protégés en vertu de l’article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*, aux traités modernes et aux obligations internationales à l’égard des droits de la personne.

#### Choix de l’instrument

Décrivez brièvement la gamme des options réglementaires et non réglementaires envisagées, y compris le statu quo et toute autre mesure réglementaire et non réglementaire réalisable (par exemple, mesures prises par d’autres gouvernements, mesures que recommandent les intervenants, dispositions incorporées par renvoi), ainsi que les principales différences entre les options.

Expliquez les raisons pour lesquelles la démarche proposée a été choisie comme instrument pour régler la situation.

Expliquez dans quelle mesure les principes de la réglementation axée sur les résultats ou le rendement ont été envisagés ou appliqués.

### Analyse de la réglementation

Veuillez consulter votre analyste du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada pour déterminer le format de cette section.

Dans certains cas, des sous-titres supplémentaires peuvent apporter des précisions aux lecteurs.Dans tous les cas, il faut inclure les sous-titres ci-dessous.

#### Avantages et coûts

Veuillez inclure toutes les analyses liées aux répercussions supplémentaires du projet de règlement, y compris un résumé de l’analyse coûts‑avantages (ainsi qu’un lien vers le rapport complet ou de l’information sur la façon d’y accéder) et toute analyse qualitative, conformément au [*Guide d’analyse coûts-avantages pour le Canada : Propositions de réglementation*](https://www.canada.ca/fr/gouvernement/systeme/lois/developpement-amelioration-reglementation-federale/exigences-matiere-elaboration-gestion-examen-reglements/lignes-directrices-outils/guide-analyse-couts-avantages-propositions-reglementation.html).

Veuillez inclure une brève description de la méthodologie, des sources de données et des principales hypothèses utilisées pour l’analyse quantitative des coûts et des avantages.

##### Énoncé des avantages et coûts (obligatoire pour les projets de règlement qui ont des répercussions financières importantes)

Nombre d’années : # (indiquez aussi les périodes, par exemple, de 2020 à 2029)  
Année de référence des prix : 20##  
Année de référence de la valeur actualisée : 20##  
Taux d’actualisation : # %

Avantages monétarisés

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Intervenant touché** | **Description de l’avantage** | **Année de référence** | **Autres années pertinentes** | **Dernière année** | **Total (valeur actualisée)** | **Valeur annualisée** |
| **Gouvernement** | Par exemple, coût réduit des soins de santé | $ | $ | $ | $ | $ |
| **Industrie** | Par exemple, efficience | $ | $ | $ | $ | $ |
| **Canadiens** | Par exemple, qualité de l’air | $ | $ | $ | $ | $ |
| **Tous les intervenants** | **Total des avantages** | **$** | **$** | **$** | **$** | **$** |

Coûts monétarisés

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Intervenant touché** | **Description des coûts** | **Année de référence** | **Autres années pertinentes** | **Dernière année** | **Total (valeur actualisée)** | **Valeur annualisée** |
| **Gouvernement** | Par exemple, administration | $ | $ | $ | $ | $ |
| **Industrie** | Par exemple, élimination progressive du stock actuel | $ | $ | $ | $ | $ |
| **Canadiens** | Par exemple, prix plus élevé pour un produit | $ | $ | $ | $ | $ |
| **Tous les intervenants** | **Total des coûts** | **$** | **$** | **$** | **$** | **$** |

Résumé des avantages et des coûts monétarisés

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Répercussions** | **Année de référence** | **Autres années pertinentes** | **Dernière année** | **Total (valeur actualisée)** | **Valeur annualisée** |
| **Total des avantages** | $ | $ | $ | $ | $ |
| **Total des coûts** | $ | $ | $ | $ | $ |
| **Répercussions nettes** | **$** | **$** | **$** | **$** | **$** |

###### Répercussions quantifiées (non monétarisés) et répercussions qualitatives (s’il y a lieu)

Répercussions positives (s’il y a lieu)

* Répercussions positives et intervenants touchés (par exemple, 145 décès de moins chaque année au Canada)
* Répercussions positives et intervenants touchés

Répercussions négatives (s’il y a lieu)

* Répercussions négatives et intervenants touchés (par exemple, cinq entreprises perdront leur accréditation chaque année)
* Répercussions négatives et intervenants touchés

#### Lentille des petites entreprises

Décrivez le résultat de l’application de la Lentille des petites entreprises, conformément à la *Politique sur la limitation du fardeau réglementaire sur les entreprises*.

Pour les projets de règlement qui ont des répercussions financières importantes et qui ont des répercussions sur les petites entreprises, ajoutez le tableau suivant pour décrire les avantages et les coûts pour les petites entreprises, selon l’analyse coûts-avantages.

##### Résumé de la Lentille des petites entreprises

Nombre de petites entreprises touchées : #  
Nombre d’années : # (indiquer aussi les périodes, par exemple, de 2020 à 2029)  
Année de référence des prix : 20##  
Année de référence de la valeur actualisée : 20##  
Taux d’actualisation : # %

**Avantages**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Administration ou conformité** | **Description de l’avantage** | **Valeur actualisée** | **Valeur annualisée** |
| **Administration** | Par exemple, des exigences moins fréquentes en matière de rapports | **$** | **$** |
| **Conformité** | Par exemple, suppression des exigences en matière d’étiquetage des emballages | **$** | **$** |
| **Total** | **Avantages totaux** | **$** | **$** |

**Coûts**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Administration ou conformité** | **Description du coût** | **Valeur actualisée** | **Valeur annualisée** |
| **Administration** | Par exemple, nouvelles inspections des locaux | **$** | **$** |
| **Conformité** | Par exemple, augmentation des tarifs des services | **$** | **$** |
| **Total** | **Coûts totaux** | **$** | **$** |

**Répercussions nettes**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Montant** | **Valeur actualisée** | **Valeur annualisée** |
| **Répercussions nettes sur toutes les petites entreprises touchées**  **[Avantages totaux moins coûts totaux]** | **$** | **$** |
| **Répercussions nettes moyennes sur chaque petite entreprise touchée**  **[Répercussions nettes divisées par le nombre de petites entreprises touchées].** | **$** | **$** |

Si aucune répercussion sur les petites entreprises n’est prévue, veuillez fournir une courte déclaration négative.

Le [*Guide sur la limitation du fardeau réglementaire sur les entreprises*](https://wiki.gccollab.ca/images/1/16/Guide_to_Limiting_Regulatory_Burden_on_Business_FR.docx) comporte des consignes supplémentaires sur l’application de la Lentille des petites entreprises, y compris l’établissement des coûts, les déclarations négatives et autres.

#### Règle du « un pour un »

Décrivez toute répercussion supplémentaire sur le fardeau administratif en tenant compte des définitions et de la méthodologie prévues dans la [*Loi sur la réduction de la paperasse*](https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/r-4.5/page-1.html), le [*Règlement sur la réduction de la paperasse*](https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/DORS-2015-202/page-1.html) et la [*Politique sur la limitation du fardeau réglementaire sur les entreprises*](https://www.canada.ca/fr/gouvernement/systeme/lois/developpement-amelioration-reglementation-federale/exigences-matiere-elaboration-gestion-examen-reglements/lignes-directrices-outils/politique-limitation-fardeau-reglementaire-entreprises.html). Si le projet de règlement entraîne un changement dans les coûts administratifs, décrivez le changement et la façon dont les coûts ont été estimés. Incluez des renseignements sur les augmentations, les réductions et les répercussions nettes. Si le résumé de l’étude d’impact de la réglementation est utilisé pour plusieurs modifications réglementaires, veuillez donner des estimations pour chacune d’entre elles. Les coûts doivent être estimés au moyen du [Calculateur des coûts réglementaires](https://wiki.gccollab.ca/Regulatory_Costing_Calculator_-_Calculateur_des_co%C3%BBts_de_la_r%C3%A9glementation).

Indiquez si le nouveau titre réglementaire entraîne des coûts administratifs pour les entreprises ou si un titre réglementaire existant ou plus sont abrogés.

Si le projet de règlement n’a aucune répercussion sur les coûts du fardeau administratif, veuillez fournir une brève déclaration négative.

Le [*Guide sur la limitation du fardeau réglementaire sur les entreprises*](https://view.officeapps.live.com/op/view.aspx?src=https%3A%2F%2Fwiki.gccollab.ca%2Fimages%2F1%2F16%2FGuide_to_Limiting_Regulatory_Burden_on_Business_FR.docx&wdOrigin=BROWSELINK) prévoit d’autres consignes sur l’application de la règle du « un pour un », y compris la méthodologie relative au calcul, les déclarations négatives et autres.

#### Coopération et harmonisation en matière de réglementation

Précisez si la proposition est liée à un plan de travail ou à un engagement découlant d’un forum officiel sur la coopération en matière de réglementation (par exemple, Conseil de coopération en matière de réglementation Canada-États-Unis, table de conciliation et de coopération en matière de réglementation sur l’Accord de libre-échange canadien ou forum sur la coopération en matière de réglementation lié à l’Accord économique et commercial global entre le Canada et l’Union européenne).

Décrivez :

* les mesures qui ont été prises pour assurer la coopération, coordination ou l’harmonisation avec d’autres autorités de réglementation (à l’échelle nationale ou internationale) et la façon dont cette coopération a influé sur le projet de règlement;
* la façon dont le projet de règlement minimise les différences d’ordre réglementaire avec les principaux partenaires commerciaux (par exemple, États-Unis) ou les provinces et les territoires, notamment au moyen de l’harmonisation en matière de réglementation, de la reconnaissance mutuelle et de l’élaboration de démarches compatibles;
* la façon dont la coordination avec tous les ordres de gouvernement peut minimiser les répercussions cumulatives des règlements sur les Canadiens, les entreprises et l’économie;
* tous les domaines qui ne sont pas harmonisés avec les normes internationales ou avec ceux des partenaires et indiquez pourquoi l’harmonisation n’est pas possible.

#### Effets sur l’environnement

Les **projets dont le triage a été effectué le 1er septembre 2024 ou après cette date** sont assujettis à la [Directive du Cabinet sur l’évaluation environnementale et économique stratégique](https://www.canada.ca/fr/services/environnement/conservation/durabilite/evaluation-environmentale-economique-strategique/directive-cabinet.html). Cette directive et les [lignes directrices](https://gcxgce.sharepoint.com/teams/10001641/SitePages/Home%20Page.aspx) connexes d’Environnement et Changement climatique Canada aident les organismes de réglementation à déterminer si une analyse est requise et, le cas échéant, à quel point elle doit être détaillée.

Lorsqu’un projet est exempté de l’exigence de réalisation d’une évaluation environnementale et économique stratégique, incluez ce qui suit dans le REIR :

Conformément à la [Directive du Cabinet sur l’évaluation environnementale et économique stratégique](https://www.canada.ca/fr/services/environnement/conservation/durabilite/evaluation-environmentale-economique-strategique/directive-cabinet.html), le projet a été exempté de l’exigence de réalisation d’une évaluation environnementale et économique stratégique [expliquez pourquoi].

Lorsqu’un examen préliminaire de l’évaluation environnementale et économique stratégique (qui se trouve au début du gabarit de référence Optique de climat, de nature et d’économie) montre qu’aucune évaluation environnementale stratégique n’est requise, incluez ce qui suit dans le REIR :

Conformément à la [Directive du Cabinet sur l’évaluation environnementale et économique stratégique](https://www.canada.ca/fr/services/environnement/conservation/durabilite/evaluation-environmentale-economique-strategique/directive-cabinet.html), un examen préliminaire a permis de conclure qu’aucune évaluation environnementale et économique stratégique n’est requise.

Lorsqu’une évaluation environnementale stratégique a été réalisée, incluez ce qui suit dans le REIR :

Conformément à la [Directive du Cabinet sur l’évaluation environnementale et économique stratégique](https://www.canada.ca/fr/services/environnement/conservation/durabilite/evaluation-environmentale-economique-strategique/directive-cabinet.html), une évaluation environnementale et économique stratégique complète a été réalisée. Les projets de règlement assujettis à la Directive du Cabinet sur la réglementation sont exemptés des éléments relatifs à l’analyse économique de la [Directive du Cabinet sur l’évaluation environnementale et économique stratégique](https://www.canada.ca/fr/services/environnement/conservation/durabilite/evaluation-environmentale-economique-strategique/directive-cabinet.html) [incluez un bref résumé des principales conclusions].

En plus de ce résumé, intégrez les conclusions de l’évaluation dans toute autre section pertinente du REIR. Si vous devez publier une modélisation quantitative des gaz à effet de serre, vous devrez en demander l’autorisation à Environnement et Changement climatique Canada.

Avec l’accord de l’analyste du Secrétariat du Conseil du Trésor, les projets dont le triage a été effectué avant le 1er septembre 2024 peuvent continuer d’être assujettis à la prédécesseure de la [Directive du Cabinet sur l’évaluation environnementale et économique stratégique](https://www.canada.ca/fr/services/environnement/conservation/durabilite/evaluation-environmentale-economique-strategique/directive-cabinet.html) :

Après le déclenchement, décrivez les conclusions de l’évaluation environnementale stratégique. Rendez compte des effets éventuels importants sur l’environnement du projet et des mécanismes en place pour atténuer les effets négatifs. Précisez l’incidence du projet de règlement sur la Stratégie fédérale de développement durable ou son lien avec celle-ci. Si une évaluation environnementale stratégique a été réalisée, incluez un lien vers le document ou indiquez comment elle peut être consultée.

Si l’examen préliminaire n’a révélé aucun effet important sur l’environnement, incluez ce qui suit : Conformément à la Directive du Cabinet sur l’évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes, un examen préliminaire a permis de conclure qu’aucune évaluation environnementale stratégique n’est requise.

#### Analyse comparative entre les sexes plus

Indiquez comment le projet de règlement a été élaborée pour atténuer ou régler les résultats différents ou négatifs potentiels pour les Canadiens en fonction de facteurs distributifs, comme le sexe, l’âge, les études, la langue, la géographie, la culture et le revenu. S’il n’y a aucune répercussion relative à l’analyse comparative entre les sexes plus (ACS+), indiquez la phrase suivante :

Aucune répercussion relative au sexe ou à d’autres facteurs d’identité n’a été soulevée dans le cadre du projet de règlement.

#### Justification (s’il y a lieu)

Si cela n’a pas déjà été abordé dans des sections précédentes, expliquez pourquoi les modifications réglementaires sont prises. Il pourrait s’avérer utile d’utiliser des sous-titres, par exemple groupes d’intervenants, coûts et les avantages, article ou élément d’un règlement (comme les exigences de conformité, les permis, l’application de la loi).

### Mise en œuvre, conformité et application du règlement, et normes de service

Les sous-titres sont facultatifs. Les éléments qui s’appliquent doivent figurer dans cette section.

#### Mise en œuvre

Indiquez les dates d’entrée en vigueur et les institutions partenaires, et décrivez le plan de mise en œuvre et ainsi que les mesures de coopération et de coordination qui seront appliquées afin de garantir une mise en œuvre efficace et efficiente.

S’il y a lieu, indiquez si les mesures du rendement de la réglementation seront intégrées dans les cadres de rendement existants et de quelle façon elles seront communiquées.

#### Conformité et application du règlement (s’il y a lieu)

Présentez les stratégies de conformité et d’application existantes ou proposées, y compris les activités favorisant la conformité, les mesures prises en cas de non-conformité (par exemple, pénalités, avertissements) et la planification entreprise pour assurer, au besoin, une affectation adéquate des ressources et une formation pertinente.

#### Normes de service (s’il y a lieu)

Déterminez la norme de service liée au programme de réglementation (s’il y a lieu).

### Personne-ressource

Indiquez les personnes ressources pour les demandes de renseignement du public. Si vous utilisez une adresse électronique, dans la mesure du possible, assurez-vous qu’il s’agit d’une adresse collective pour que le point de contact demeure le même au fil du temps.